



SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAIZON

Bulletin Municipal

Janvier 2014

N° 17

Photo Philippe BOUSSEAUD



de père en fils depuis 1905

Chemin de Farnier - 43000 Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 04 55 12 - Fax 04 71 02 92 16
E-mail : contact@menuiseriechapuis.fr

MENUISERIE BOIS - ALU - P.V.C. AGENCEMENT



Volets roulants et battants
Portes d'entrée
Portes de garage
Automatismes
Meubles et escaliers
Charpentes et couvertures



SARL BUISSON Frères

**SCIERIE - CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BOIS DE CHAUFFAGE
EN BUCHES**

9, place des Jardins
43370 ST-CHRISTOPHE-DOLAISON

TEL. **04 71 03 18 54**

ARSOTEC

- Pyrotechnie
- Spectacle son et lumière
- Laser
- Animation
- Sonorisation

ARSOTEC PYROTECHNIE

Le Moulin de la Roche
43370 SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON
Tél. 04 71 05 54 11 - Port. 06 08 94 32 05
E-Mail : arсотecpyro@tele2.fr

Ets F. Vincent & Fils

Le choix de la qualité

**Carburants - Combustibles
Lubrifiants BP - Motul
Charbons - Bois**

SIÈGE ADMINISTRATIF : ZI Laprade - 43700 ST-GERMAIN-LAPRADE
Tél. 04 71 03 05 88 - Mail : carb.comb.cortial@wanadoo.fr

SIÈGE SOCIAL : La Sauvetat - 43340 LANDOS - Tél. 04 71 08 21 44
Mail : carb.comb.vincent@wanadoo.fr

Le Bourg - 43510 CAYRES - Tél. 04 71 57 31 58

www.vincentcombustible.fr



bp
Superfioul



INNOV F.F TOUS TRAVAUX

Aménagement Int. - Ext.

ZA 43370 ST CHRISTOPHE / DOLAISON

**07 87 07 14 10
06 37 64 92 75**

Siret : 528 624 984 RM 43 APE 1623Z APRM 1623ZL



Au terme de cette année 2013, et en ce début d'année 2014, au nom du Conseil municipal, je vous adresse tous mes vœux pour vous-mêmes et vos familles.

Nous avons réalisé au cours de ces six années d'importants travaux d'aménagement, ceci grâce à l'investissement et aux décisions rapides du Conseil municipal. Qu'il me soit permis de renouveler toute ma reconnaissance aux conseillers municipaux et les remercier pour tout le temps passé.

Je n'oublie pas non plus l'aide précieuse de nos employés communaux, qui a permis l'aboutissement et la réalisation de divers travaux communaux (mairie, école, voirie...).

Je voudrais remercier également toutes les personnes qui participent à l'épanouissement et à l'animation de notre commune, les bénévoles, les associations, les commerçants, les entrepreneurs, les enseignants, les membres du CCAS...

Au niveau communal, les projets prévus sur 2013, ont été menés à terme, notamment :

- Travaux sur voirie (Eycenac, Tallode, Lic).
- Travaux éclairage public (extension dans plusieurs villages)
- Travaux sur bâtiments communaux (garage vers église)

En 2014, les élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars et les élections européennes le dimanche 25 mai. Je vous invite à lire dans ce bulletin, les nouvelles dispositions concernant les élections municipales.

En cette période de fêtes, je souhaite un bon rétablissement à ceux qui sont malades, du courage à ceux qui sont dans la peine et surtout une bonne année et une bonne santé à tous.

Amicalement,
Alain Chaurand.



Agenda

Mairie - 04 71 03 10 78 - mairie.saint-christophe.sur.dol@wanadoo.fr

Lundi, mercredi et vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Mardi et jeudi : 8 h 30 à 12 h

Bibliothèque

Mercredi, vendredi et samedi : 10 h 30 à 12 h

Le jeudi après-midi (tous les 15 jours) seulement pour les élèves de l'école.

Agence postale communale

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h

Assistante sociale

Permanence à la mairie de Bains les mardis de 14 h à 17 h

Sur rendez-vous, contact au 04 71 07 41 80 ou 04 71 07 41 82

Relais assistantes maternelles

Sur rendez-vous à St-Christophe, contact au 06 74 53 88 71

Permanences à Cussac le mardi matin et à Bains le jeudi après-midi

École publique "Jacques Brel"

Ecole.j-brel@wanadoo.fr

La photo de la couverture de ce bulletin a été prise sur le territoire de la commune par Philippe Bousseaud photographe. À vous de trouver le lieu !

www.st-christophe-sur-dol.com

Sommaire

Page 4 - État-civil

Page 5 - Budget

Page 8 - Travaux

Page 10 - Vie communale

Page 17 - Vie associative

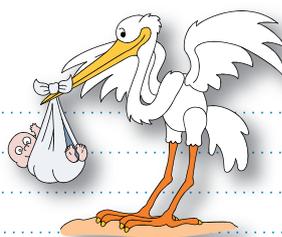


Reconnaissance

CHIRITA Damian et FLEUREAU Jeanne, Flora	06/02/2013
DESHORS Sébastien, Eugène, Christian et CHOUVY Laëtitia	02/05/2013
TURBAN Julien, Guy, Gilbert et CALICHON Virginie	03/05/2013
CHABANON Jacky, Florian et CHAPAT Céline	15/05/2013
TEYSSIER Jean-Michel et FAYNEL Nathalie, Marie	19/06//2013
MÉJEAN Thomas, Jean, Maurice et CRESPE Céline, Émilie	24/06/2013
BOYER Jean-Christophe et BERNARD Émilie, Monique	14/10/2013
BÉRANGER Catherine	22/10/2013
BÉRANGER Matthias et COMUNELLO Marina	31/10/2013
PAGÈS Alexandre et JAROUSSE Audrey, Lucienne, Marie	29/11/2013

Mentions de naissance

CHABANON Lyesse	21/12/2012
CHIRITA FLEUREAU Sacha	18/02/2013
CHABANON Paris, Crystal	18/02/2013
TURBAN Nino	11/06/2013
GIRAUD Albane, Victoire	17/06/2013
DESHORS Yüna	29/06/2013
GRAIL Malo, Marc, Jean	25/07/2013
GRAIL Sarah, Lucie, Mathilde	25/07/2013
TEYSSIER Léa	11/08/2013
MÉJEAN Priam	10/09/2013
BOYER BERNARD Kilian, Georges, Raymond	12/11/2013
CHABANON Fanny, Lucie	13/11/2013



Mariages

BOYER Mickaël, Michel, Philippe, François et BOYER Lucie, Ophélie	13/04/2013
GAGNE Alain et D'ANGELO Carole, Marilynne	25/05/2013
BERGER David, Claude, Roger et ESPAGNON Valérie	15/06/2013
MARTIN Nicolas, Éric, Henri, Pierre et ROUX Émilie, Marie	03/08/2013



Avis de décès

GARCIA Jean, Stéphane	3/04/2013
CHAPPUIS Jean, Georges, Marie	15/04/2013
MOULEYRE Rémi, David, Serge	3/10/2013
TALLOBRE Michel, Marie, Pierre	19/11/2013

Transcription de décès

LEYTON Pierre, Auguste, Irénée	08/05/2013
HÉBRARD Euphrasie, Maria, veuve ROBERT,	29/05/2013
BASTET Julien	20/06/2013
FERNANDES ADÃO Marie, Josée, épouse MARGERIT,	17/07/2013
LEYRE Paulette	01/12/2013
PEYRON Pierrette Simone Marie, veuve DUPIN,	08/12/2013

Décès hors commune

Tallobre Marie-Colombe Victoria veuve ROUX	16/11/2013
--	------------



Compte Administratif (Ca) 2012

Définition et principes :

Le compte administratif constitue le « compte rendu » de la gestion du Maire (appelé aussi ordonnateur) pour l'exercice écoulé. Il retrace les ouvertures cumulées (vote du budget et décisions modificatives) de crédits en dépenses et recettes votées par le Conseil municipal, les dépenses et recettes effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice, y compris celles engagées mais non encore mandatées (payées) ou encaissées, et constate les résultats comptables. À chaque budget correspond un compte administratif. Il obéit aux mêmes principes d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre que le budget.

Section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente les crédits votés au budget 2012 (Budget et Décisions Modificatives), ainsi que les crédits consommés au cours de l'exercice (CA). La dernière colonne présente les crédits prévisionnels votés au budget 2013.

INTITULE	BUDGET et DM 2012 (prévisions)	CA 2012 (réalisation)	BUDGET 2013 (prévisions)
TOTAL DEPENSES	659 068.00 €	557 585.47 €	674 496.00 €
011 - Charges à caractère général	192 079.00 €	187 964.86 €	177 700.00 €
012 - Charges de personnel	275 105.00 €	273 038.41 €	277 430.00 €
014 - Attribution compensation	32 000.00 €	31 392.36 €	16 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	44 495.00 €	42 526.15 €	41 550.00 €
66 - Charges financières	25 300.00 €	22 613.69 €	19 300.00 €
67 - Charges exceptionnelles	200.00 €	0.00 €	1 000.00 €
68 - Dépenses imprévues	2 800.00 €	0.00 €	3 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	87 089.00 €	0.00 €	138 516.00 €
Opération d'ordre	0.00 €	50.00 €	0.00 €
TOTAL RECETTES	659 068.00 €	680 879.99 €	674 496.00 €
013 - Atténuation de charges	11 000.00 €	13 586.63 €	15 000.00 €
70 - Produits des services	31 638.00 €	32 824.53 €	31 890.00 €
73 - Impôts et taxes (contributions directes)	311 989.00 €	322 726.56 €	330 270.00 €
74 - Dotations et participations	274 109.00 €	271 212.21 €	265 791.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	20 332.00 €	22 253.14 €	21 545.00 €
76 - Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €	8 424.51 €	0.00 €
042 - Travaux en régie	10 000.00 €	9 852.41 €	10 000.00 €

Résultat 2012 : 123 294.52 €

Pour l'exercice 2012, les *recettes de fonctionnement* se sont élevées à 680 879.99 €. Elles sont supérieures aux prévisions de 21 811.99 €. Cette différence provient, entre autres, de la taxe aux droits de mutation (taxe réglée lors de la vente de biens immobiliers) pour 7 452 €, des contributions directes pour 3 483 € (imposition des nouvelles constructions ou changement de catégorie des immeubles suite à travaux de rénovation), des produits exceptionnels pour 8 424 € (remboursement de sinistres par assurance et ristourne sur cotisation), des autres produits de gestion courante (location de salle polyvalente) pour 1 921 €, des « Produits des services » (cantine scolaire, location local La Poste, vente de récolte, locations diverses...) pour 1 186 €. Les « Dotations et Participations » (État) sont en légère baisse (- 2 896 €).

Rappel : les travaux en régie sont les travaux réalisés par les services techniques municipaux pour lesquels la TVA est récupérée (sur les fournitures et matériaux) après passage d'une écriture budgétaire.

Les *dépenses de fonctionnement* ont atteint 557 585.47 €. Le chapitre « Charges à caractère général » dégage une économie de 4 114 €

Le chapitre « Dépenses imprévues » permet de disposer de crédits qui peuvent être affectés, après décision du Conseil municipal, sur un autre chapitre pour faire face à une dépense imprévue ou abonder un chapitre dont les crédits sont jugés insuffisants pour terminer l'exercice. C'est, en quelque sorte, une réserve. Ainsi, 3 000 € avaient été inscrits au budget 2012 dont 200 € ont été affectés, en cours d'année au chapitre 6574 (subventions) par une décision modificative budgétaire (DM).
Pour mémoire :

- « Charges à caractère général » : eau, électricité, combustible, carburant, primes d'assurance, fournitures administratives et scolaires, fournitures et matériel d'entretien de la voirie, des bâtiments, du mobilier, des véhicules,
- « Autres charges de gestion courante » : indemnités, subventions aux associations, participations communautaires...
- « Charges financières » : intérêts de la dette,
- « Attribution compensation » : reversement à la Communauté d'agglomération,

Le résultat 2011 (recettes - dépenses) s'est élevé à 123 294.52 € contre une prévision de 87 089 € (chapitre « Virement à la section d'investissement »).

Le résultat de fonctionnement d'un exercice doit couvrir au moins le remboursement du capital de la dette et l'éventuel déficit d'investissement ; le solde est affecté à des travaux d'investissement (autofinancement) limitant ainsi le recours à l'emprunt. Le solde peut être également affecté en recettes de fonctionnement pour couvrir des dépenses engagées sur l'exercice précédent mais non encore payées (principe de rattachement des dépenses et recettes à l'exercice).

Section d'investissement

Les *recettes* se sont élevées à 317 314.41 € provenant :

- de l'attribution de subventions pour 39 522.86 € dont 19 408 € pour les travaux de voirie, 12 962.50 € pour l'aménagement du bourg, 5 405.36 € pour les travaux d'éclairage public,
- de l'affectation du résultat 2011 pour 166 766.55 €,
- du fonds de compensation de la TVA pour 64 420 € (remboursement de la TVA sur les travaux d'investissement année N-2),
- de la taxe d'aménagement pour 6 980 €,
- du recours à l'emprunt pour 39 000 €,
- d'un dépôt de garantie pour 625 € (caution d'un loyer),

Les *dépenses*, quant à elles, ont atteint 220 763.71 €, réparties ainsi :

- remboursement de la dette (capital) pour 42 660.41 €,
- acquisition de matériel, mobilier pour 20 603.09 €,
- travaux sur les bâtiments communaux (changement de radiateurs) pour 6 803.80 €,
- solde des honoraires d'ingénierie pour l'aménagement de la salle polyvalente pour 1 416.50 €,
- travaux de voirie pour 86 619.33 €,
- réfection du mur d'enceinte du cimetière (2^e partie) pour 31 767.22 €,
- travaux d'éclairage public 14 367.41 €,
- travaux en régie pour 9 852.41 €.



Budget 2012

Le budget 2013 a fait l'objet d'une discussion et d'un vote du Conseil municipal en séance du 15 avril 2013.

Section de fonctionnement

Le budget s'équilibre à 675 796 €.

En *recettes*, le chapitre « Atténuation de charges » correspond aux remboursements du salaire d'un agent en décharge de service pour activités syndicales (15 000 €). Le chapitre « Produits des services » (31 890 €) regroupe les recettes liées aux redevances diverses (ERDF, France Télécom), aux loyers versés par La Poste, aux ventes de tickets de cantine, aux remboursements de charges locatives.

Le chapitre « Impôts et taxes » devrait atteindre 330 270 € dont 303 270 € pour les seules contributions directes (impôts locaux). L'augmentation des taux (+1 %) décidée par le Conseil municipal explique cette évolution accompagnée par la variation des bases d'imposition décidée par l'État et l'imposition de constructions ou aménagements nouveaux. Ce chapitre représente 48.88 % des recettes.

Les dotations (notamment la DGF ou dotation globale de fonctionnement) et participations de l'État baissent à 265 791 € (soit 39.33 % des recettes).

Le chapitre «Autres produits de gestion courante » a été abondé à hauteur de 21 545 € compte tenu du côté aléatoire de ce chapitre (composé des locations immeubles de la commune, en particulier de la salle polyvalente).

En dépenses, les prévisions des « Charges à caractère général » s'élèvent à 177 700 €. Le poste « Charges de personnel » reste le poste principal des dépenses de fonctionnement (277 430 € soit 41.14 %).

Le chapitre 65 «Autres charges de gestion » grimpe à 41 550 €. Il intègre, entre autres, le versement des indemnités aux élus (26 000 €), la participation (5 000 €) versée au syndicat intercommunal à vocation unique de SOLIGNAC (SIVU), l'attribution de subventions aux associations (5 000 €, le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (3 000 €).

Les charges financières (intérêts des emprunts) se montent à 19 300 €.

Enfin, 3 000 € ont été inscrits en « Dépenses imprévues ».

Le présent budget de fonctionnement prévoit un virement à la section d'investissement à hauteur de 138 516 € (crédits dégagés permettant le remboursement du capital de la dette, à savoir 44 500 € en 2013, et le financement de travaux).

Section d'investissement

Le budget s'équilibre à 456 828 €.

Les recettes 2012 qui restent à encaisser s'élèvent à 16 311.00 € (subvention travaux voirie).

Les recettes nouvelles sont constituées de :

Excédent investissement reporté	14 146.06 €
Affectation résultat 2012 section fonctionnement	123 294.52 €
Prévision affectation résultat 2013	138 516.00 €
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	43 000.00 €
Taxe d'Aménagement (TA ex TLE)	5 000.00 €
Subventions	38 903.00 €
Recours à l'emprunt	77 657.42 €

Ces recettes couvriront les travaux 2012 restant à réaliser pour 90 709.89 € (acquisition de matériel et mobilier, travaux de voirie, travaux sur bâtiments et petit patrimoine...). Ces recettes couvriront également :

Remboursement capital emprunts	44 500.00 €
Travaux nouveaux :	
Travaux en régie	10 000.00 €
Particip. à travaux d'électrification	610.00 €
Travaux éclairage public	38 903.00 €
Acquisition matériel et mobilier (photocopieur, pare-ballons...)	14 302.09 €
Travaux sur bâtiments communaux (étanchéité terrasse école, volets cure, garages place église...)	26 439.05 €
Travaux sur voirie (Eycenac, Tallode...)	231 363.97 €

Rappel :

Le budget général de la commune et les autres budgets (ex : CCAS) doivent être votés au plus tard le 31 mars sous condition de disposer des informations budgétaires transmises par les services de l'État. Les crédits inscrits sont prévisionnels et peuvent faire l'objet d'adaptations votées par le Conseil municipal (décisions modificatives budgétaires : DM).

Les séances de travail du Conseil municipal, notamment le vote du budget, sont ouvertes au public.

À partir du site du Ministère des finances www.colloc.bercy.gouv.fr, il est possible de prendre connaissance des fiches financières de chaque commune. Les communes sont classées par strates démographiques (ex : la commune de St-

Christophe est classée dans la strate 500 à 2000 habitants). Cette fiche présente une analyse des équilibres financiers fondamentaux avec une comparaison avec les communes de la strate.

AUBERGE DE CHAPONADE
Restaurant - Plat du jour - 5 chambres
Adapté aux handicapés Ouvert midi et soir
43370 SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAIZON
Tél. 04 71 03 18 45

La municipalité de Saint-Christophe-sur-Dolaizon remercie tous les annonceurs et les bénévoles qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin.



VOIRIE

La remise en état de la voirie s'est poursuivie cette année sur la route d'Eycenac, de Tallode et du village de Lic. En octobre 2013 après appel d'offre, c'est l'entreprise Colas qui a été retenue pour effectuer ces travaux.

Ceux-ci ont débuté tout d'abord sur la route d'Eycenac, par la partie terrassement sur une longueur de 800 mètres avec la suppression des haies et buissons, enlèvement ou arasement des murs, création d'un fossé du côté droit sens Dolaizon-Eycenac avec une traversée au point bas, stabilisation des accotements, busage aux endroits les plus étroits et réfection des accès aux propriétés, puis réalisation de la couche de roulement en grave bitume au finisseur (largeur de chaussée 4 mètres et deux accotements de 0.50 mètres).

L'accord préalable de supprimer les haies et raser les murs avait été demandé aux différents propriétaires riverains. Une fois cette préparation terminée, un enrobé coulé à froid (ECF) a été réalisé sur la totalité de la voirie, y compris pour les rues d'Eycenac sur une longueur de deux kilomètres (de Bauzit à Dolaizon).



D'autres travaux ont été réalisés :

- Quartier du Serpouillous : renforcement en graves 0/31.5 et goudronnage en tricouche d'une partie d'un chemin sur environ 200 mètres.
- Réhabilitation des deux garages vers l'église : l'entreprise Buisson a refait la partie toiture, et l'entreprise Robert Étienne la partie maçonnerie. Ces locaux, permettront de stocker divers matériels, notamment les anciennes tables de la salle. Les portes sont en cours de réalisation par les employés communaux.
- Marquage au sol et réalisation des marelles dans la cour de l'école.

Où vont être réalisés notamment :

- Changement des volets de la cure, étanchéité du toit terrasse de l'école, changement du pare-ballons de l'ancien stade de foot et diverses acquisitions de matériel, etc.

D'autre part, des travaux réguliers sont à réaliser annuellement, boucher régulièrement « les nids de poule » de la voirie en charge de la commune (la longueur de la voirie communale est d'environ 35 km), parfois deux à trois fois par an, sans oublier les travaux d'épaveuse, de curage de fossés, etc.



Ces travaux se sont terminés par la réfection des clôtures en barbelés de chaque côté de la voirie sur les 800 m de la partie terrassement.

Travaux réalisés également sur la route de Tallode, avec le même procédé, en enrobé coulé à froid, sur la section du château de St-Christophe jusqu'à la sortie du village de Tallode en direction de Liac plus la rue intérieure du village de Tallode. Préalablement au goudronnage, un drain a été réalisé au droit du château pour évacuer une résurgence d'eau sous la chaussée. Concernant la traversée du village de Lic, celle-ci a été réalisée en tricouche, la largeur des voies ne permettant pas de réaliser l'enrobé coulé à froid. Là aussi, une traversée a été prévue au niveau des bacs avant travaux de chaussée.



PETIT PATRIMOINE **Réfection des ponts** **à Dolaizon**

À Dolaizon, les 2 ponts situés sur le ruisseau du même nom, étaient en piteux état. Dans un souci de sauvegarde du patrimoine, un appel d'offres a été lancé par la mairie, et c'est Manu Pélissier, artisan local, qui a été choisi pour les restaurer dans leur authenticité, c'est-à-dire en pierres. Ces travaux sont financés par la vente de produits de biens de sections du village de Dolaizon.



Four de La Roche

Le Four de La Roche

Depuis 2 ans, la Communauté d'agglomération finance la restauration du petit patrimoine situé sur les parcours du GR65 (voir bulletin n° 16) pour les croix, tables et signalétique. Cette année, elle prend en charge la restauration du four du village de La Roche. Le premier chantier a été confié à l'entreprise Januel de Vals, spécialiste en construction en pierre sèche, qui a refait le toit en lauze. Ensuite, « L'atelier d'une rive à l'autre » du Monastier, a refait les joints des murs extérieurs et a rénové l'intérieur (voûte et murs).



Vie communale

École Jacques Brel

La rentrée scolaire 2013 à l'école Jacques Brel a eu lieu avec un effectif stable par rapport à la rentrée 2012.

En effet, 77 élèves fréquentent l'école, et sont répartis dans trois classes :

- maternelle (petite section, moyenne section, grande section) ;
- cours préparatoire et cours élémentaire 1^{re} et 2^e année ;
- cours moyen 1^{re} et 2^e année.

Les élèves bénéficieront cette année encore d'une riche ouverture, à travers de nombreux projets

pédagogiques, rendus possibles grâce au soutien financier de la municipalité et de l'association des parents d'élèves. Les plus petits partiront à la découverte des matières, à la ferme D4 saisons, au cours de deux sorties conçues et adaptées à leur âge. Ils auront également l'occasion de découvrir le théâtre du Puy-en Velay où ils assisteront à un spectacle pour le jeune public.



Exposition artothèque à l'école

La classe de CP/CE se déplacera plusieurs fois au cinéma, pour des projections de films sélectionnés pour les enfants par le Centre de documentation pédagogique. Ils travailleront à partir de ces films, découvriront les secrets de l'image animée grâce à un intervenant du service éducatif du musée Crozatier, et entreprendront même la fabrication d'un petit film d'animation. Ces élèves profiteront également d'un cycle natation à la piscine « La Vague », financé par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Les élèves des cours moyens, eux, ont la chance de travailler avec des professeurs des Ateliers des arts, et de former un petit orchestre de bois (flûtes traversières, hautbois, clarinettes ou saxophone). Ils seront en représentation à

l'auditorium des Ateliers des arts au mois de juin, et enregistreront un morceau sur CD, dans le cadre du projet « Les classes chantent en studio ». Sur le plan sportif, ces élèves s'initieront au canoë-kayak, au mois de juin, avec deux jours de randonnées en navigation sur l'Allier.

De plus, l'école participe à plusieurs projets fédérateurs, en lien avec d'autres établissements de la Haute-Loire : « Récits en réseau » (écriture à plusieurs classes d'un récit d'inspiration mythologique), « Rallye mathématiques » (concours de résolution de problèmes logiques et mathématiques).

Enfin, grâce à la bibliothèque municipale et à ses bénévoles, les enfants continuent à emprunter régulièrement des ouvrages, afin de varier les lectures et de partager le plaisir de lire.

Pour une inscription ou un renseignement, vous pouvez contacter la directrice.

Bar Restaurant Grill
LA FOURGHETTE AUVERGNATE
Sébastien PASCAL
 Montagnac 43370 SOLIGNAG SUR LOIRE

Divers menus de groupe : banquet, association, club...
 Menu routier-ouvrier et carte

Ouvert du lundi au vendredi midi et soir
 de 05h à 16h15 et de 17h à 22h

Ainsi que le samedi et dimanche midi
 04.71.04.02.23 ou 06.28.35.91.59
 E.mail : sebastien.pascal10@sfr.fr

COLAS

**Rhône-Alpes
 Auvergne**

COLAS RAA
 Secteur du Puy-en-Velay
 Le Collet - 43000 POLIGNAC
 Tél. 04 71 02 00 68 - Fax 04 71 09 37 82

Relais assistantes maternelles « Le petit ours »

Suite aux nouvelles missions des Relais assistants maternels, les RAM changent de dénomination et deviennent **Relais petite enfance**, afin de marquer l'ouverture des relais sur l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant. Les relais sont des lieux d'informations centraux sur les territoires pour les familles et les professionnels (assistants maternels, gardes à domicile, candidats aux métiers de la petite enfance).

Marie-Christine Bisch, responsable du relais « Le petit ours », se tient à votre disposition pour tout renseignement. Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 06 74 53 88 71 ou par mail : ram-lepetitours@agglo-lepuyenvelay.fr

Le relais propose des temps collectifs où les enfants, accompagnés de leur assistante maternelle, découvrent de nouveaux jeux et se socialisent en douceur.



Le relais organise aussi des sorties à l'extérieur, des spectacles, des conférences ou des formations.

Le mardi 17 décembre 2013, le relais a proposé son spectacle de fin d'année à la salle polyvalente de Saint-Christophe. Il s'agissait d'un magnifique spectacle très féérique et adapté aux tout-petits, de contes et marionnettes, présenté par la compagnie « Les Mariottes » : *Michka, le petit ourson*.

Sur la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon, il y a seulement deux assistantes maternelles en activité, aussi, si vous êtes intéressée par la profession, n'hésitez pas à contacter le relais ou le service de PMI (tél. 04 71 07 44 54), pour tout renseignement.



Anniversaire de Lizandre

CCAS

Repas des + 65 ans

Organisé par la mairie et le CCAS de Saint-Christophe, le repas annuel des plus de 65 ans, a eu lieu à la salle polyvalente le mercredi 16 octobre, préparé par le restaurant Dance. Dans le petit mot de bienvenue du maire, on retiendra « *d'avoir une pensée pour ceux qui nous ont quitté depuis l'an dernier, et pour ceux qui n'ont pas pu venir pour des raisons de santé...* ».

Les 68 convives ont apprécié ce moment de convivialité et de détente. Les organisateurs ont apporté une petite nouveauté avec la présence d'une animatrice, Nadine, qui a égayé cette journée. Certains en ont profité pour prendre le micro : les hommes, Pierre, Régis..., préférant raconter des blagues en patois, toujours aussi

prisesées ; les dames, Marie-Noëlle, Marthe, Simone..., nous ont interprété de belles chansons et c'est Aurélie, notre doyenne, qui a commencé ce tour de chant.





Sortie patinoire

Mercredi 23 octobre, une sortie patinoire à Clermont-Ferrand a été organisée par le CCAS de Bains, du Brignon, Cussac, Saint-Christophe, Solignac et de Chadron pour les jeunes de 9 à 14 ans. 23 étaient au départ de Saint-Christophe accompagnés par Corinne Buisson et Marie-Claude Surrel. Au total 145 patineurs du jour avaient pris place dans les 3 cars de Marc Leyre. Malgré quelques « gamelles », ils ont passé un agréable après-midi ; à noter que depuis plusieurs générations, cette activité a toujours passionné cette catégorie d'âge.

Bibliothèque

La bibliothèque municipale, tout au long de l'année 2013, s'est efforcée d'accueillir et de conseiller les lecteurs petits et grands de la commune. Elle offre un choix éclectique d'ouvrages dans tous les domaines qu'il s'agisse de romans, de bandes dessinées, d'histoires locales et régionales ou encore de métiers, d'artisanat. Elle tient à disposition des revues et en particulier : *Science et vie junior*, *Jardin facile*, *Massif central*, *Énigmes de l'histoire*. Elle est située dans les locaux de la mairie à St-Christophe et donc facilement accessible. Les élèves de l'école primaire viennent y choisir leur lecture accompagnés de leurs institutrices.

En principe, trois fois par semaine et une fois par mois pour l'école, un collectif de bénévoles en assure l'ouverture. Il s'occupe de la liaison avec la bibliothèque départementale de la Haute-Loire (BDHL) tant pour les commandes individuelles que pour le renouvellement des livres (bibliobus) et vous propose deux ou trois titres à découvrir plus particulièrement.

Dans cette société qui va de plus en plus vite, marquée par le « zapping », le recours aux portables, Smartphones ou autres écrans de communications, la lecture n'est-elle pas l'occasion de se déconnecter ? Alors, pourquoi ne prendrions nous pas le temps du partage, de l'échange, du rêve en parcourant les histoires, les récits que racontent les livres ?



GARAGE

Mécanique - Électronique

Réparation toutes marques

Tél. 04 71 03 90 10

43370 ST-CHRISTOPHE-SUR-DOLAIZON
E-mail : robert.beranger@free.fr

Robert
Béranger

Le collectif d'animation sera ravi de vous recevoir.

La bibliothèque municipale est ouverte le mercredi, le vendredi, le samedi de 10h30 à 12h.



Taxi

DANIELS christophe

Solignac-sur-Loire
Cussac-sur-Loire
St-Christophe-sur-Dolaizon

Transport
Médicaux assis
Toutes distances...

Taxi

Hospitalisation
Consultations
Dialyses, rayons

Rue des Fayes - 43370 Solignac-sur-Loire
Tél 04 7103 10 12 - Port. 06 70 10 59 96

TRAVAUX PUBLICS
SARL

SAGNARD

Raymond et Fils

43700 ARSAC-EN-VELAY

Tél./Fax 04 71 08 81 25 - Port. 06 14 68 98 16

Collecte des emballages en verre

De bonnes performances pour la commune, des pistes d'amélioration

La collecte des emballages en verre sur la commune est en progression constante depuis quelques années avec des performances dans la moyenne sur le territoire de la CAPEV, mais en-dessous de la moyenne nationale.

Dans cette optique, il a été proposé à la commune d'augmenter les points de collecte pour faire encore mieux et atteindre les objectifs de performances nationales.

2012	Kg/hab/an
Ratio territoire CAPEV	26
Ratio commune de St-Christophe	26,18
Ratio national	37

Certains quartiers étant encore éloignés des points existants, de nouvelles colonnes seront installées pour faciliter le tri des emballages en verre.

Les nouveaux points sont :

- village de La Roche
- village de Tallobre

L'occasion de rappeler les consignes de tri :

- Les bouteilles et flacons en verre (débarrassés de leurs bouchons) : vin, bière, jus de fruit, sirop, huile, vinaigre...
- Les pots en verre (débarrassés de leurs couvercles) : confiture, cornichons, salade de fruits, câpres, moutarde, mayonnaise, olives, sauce tomates...

En revanche, **elle ne doit pas être utilisée pour le dépôt de** : verre à boire, plats en pyrex, vaisselle, vitres, ampoules...



LE STOP PUB

La publicité envahit votre quotidien ?

Vous en avez assez de retrouver votre boîte aux lettres pleine de publicités que vous jetez sans même les parcourir ?

Vous craignez de jeter à la poubelle des courriers qui seraient cachés dans la publicité ?

Pour lutter facilement contre l'encombrement de votre poubelle, vous pouvez coller un autocollant STOP-PUB sur votre boîte aux lettres. Vous continuerez à recevoir les informations des collectivités. L'autocollant Stop-Pub est disponible en mairie.



Si vous voulez tout de même être informés des promotions, des actions menées par vos magasins préférés, vous pouvez vous inscrire aux newsletters proposées par la plupart des enseignes. Vous recevrez ainsi une information dématérialisée via leur site Internet.

Vous préférez recevoir de la publicité afin de vous tenir informé des promotions de vos enseignes préférées ? N'oubliez pas de jeter vos imprimés dans le bac jaune, réservé au tri sélectif, lorsque vous n'en aurez plus besoin.

Un frein aux démarchages téléphoniques : pour être moins importuné par les démarchages téléphoniques, vous pouvez vous inscrire sur la liste Pacitel, (site Internet : www.pacitel.fr) et/ou vous inscrire sur la liste Orange de France Telecom (les coordonnées des personnes ne peuvent pas être utilisées à des fins commerciales).

Publicité adressée : enfin, pour lutter contre les publicités adressées, vous pouvez adresser un courrier précisant que vous refusez de recevoir ce type de courriers à : Liste Robinson-Stop Publicité, 60 rue de la Boétie, 75008 PARIS.

MAÇONNERIE GÉNÉRALE
ENTREPRISE
ETIENNE ROBERT
 ESPALE
 43370 ST-CHRISTOPHE/DOLAIZON
 TÉL. 04 71 03 97 38 - 06 61 52 83 85

CAFÉ
DU SOLEIL
 Cécile VEZIEN
 JEUX - JOURNAUX - BIMBELOTERIE
 TABAC
 43370 ST-CHRISTOPHE-SUR-DOLAIZON
 Tél. 04 71 03 91 99

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Dates : 23 et 30 mars 2014

Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition de faire vos démarches d'inscription sur la liste électorale de votre commune avant le 31 décembre 2013.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition de faire vos démarches d'inscription sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence avant le 31 décembre 2013.

Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

Les formulaires de procuration seront disponibles soit sur Internet sur <http://service-public.fr> (Cerfa n° 14952*01(D)) ; soit auprès du commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour une commune de moins de 1 000 habitants

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin pluri-nominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou de manière groupés. Il vous sera possible de retirer ou d'ajouter des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement. Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas. Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte dans la limite du nombre de sièges à pourvoir. Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter obligatoirement, avec votre carte d'électeur, une pièce d'identité pour pouvoir voter. Les cartes électorales déjà délivrées, ne mentionnant pas cette directive, ne seront pas remplacées. Les électeurs détenteurs de telles cartes ne peuvent s'opposer à la présentation d'un titre d'identité au moment du vote, sur la base des mentions y figurant, cette formalité étant prévue expressément par le code électoral.

Les nouveautés :

- Déclaration de candidature obligatoire auprès de la Préfecture ou de la Sous-préfecture du 13 février au 6 mars 2014 (18 h),

- Impossibilité de voter pour une personne non candidate,
- Présentation, avec la carte électorale, d'une pièce d'identité pour voter.

Pour une commune de plus de 1 000 habitants

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste bloquée. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Ces derniers représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes ou communauté d'agglomération. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

Au moment du vote, vous aurez, comme auparavant, un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

En effet, le bulletin comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseillers communautaires sont obligatoirement issus de la liste de candidats de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter obligatoirement, avec votre carte d'électeur, une pièce d'identité pour pouvoir voter. Les cartes électorales déjà délivrées, ne mentionnant pas cette directive, ne seront pas remplacées. Les électeurs détenteurs de telles cartes ne peuvent s'opposer à la présentation d'un titre d'identité au moment du vote, sur la base des mentions y figurant, cette formalité étant prévue expressément par le code électoral.

Les nouveautés :

- Déclaration de candidature obligatoire auprès de la Préfecture ou de la Sous-préfecture du 13 février au 6 mars 2014 (18 h),
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate,
- Interdiction du panachage (changement de mode de scrutin),
- Élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct,
- Présentation, avec la carte électorale, d'une pièce d'identité pour voter.

Qui peut candidater ?

Pour les personnes désirant candidater, le Ministère de l'Intérieur a mis à votre disposition un mémento du candidat, en ligne sur son site Internet ou sur le site Internet des services de l'État en Haute-Loire (www.haute-loire.gouv.fr / rubrique "Politiques publiques" / "Elections et citoyenneté"). Sur ce site vous trouverez aussi un ensemble de fiches explicatives vous informant des conditions d'éligibilité, la présentation de vos bulletins de vote et des modèles de mandats.

Les déclarations de candidature sont à déposer à la Préfecture de la Haute-Loire ou à la Sous-préfecture d'arrondissement à laquelle votre commune est rattachée, du jeudi 13 février au jeudi 6 mars 2014 (avant 18h).

Au sujet de choses et d'autres

Dans un précédent article du bulletin municipal, nous avons évoqué quelques éléments recueillis aux Archives départementales de Haute-Loire (ADHL) propres à l'histoire de notre commune. À ce sujet et pour mémoire, si l'on parle de l'église de Saint-Christophe au moins dès 1204, il existe peu de références concernant le château sinon qu'il est du XIV^e siècle et qu'il a été remanié par la suite. Jean Burel (*Bourgeois du Puy, 1546-1603*) cite dans ses chroniques la « Tour de Saint-Christophe », par là bien sûr, il faut entendre le château. Jean Baptiste Arzac (ADHL BR 1236) signale l'existence, en 1643, de la chapelle du château, située sur le pré du Breuil, l'ensemble étant la propriété d'Antoine Brunel, seigneur de Saint-Christophe et d'Aunac.

Le 22 décembre 1789, l'assemblée nationale constituante a créé les départements et dans la foulée, ces derniers ont été divisés en communes. Concernant Saint-Christophe et d'une manière plus générale le Velay, ce sont les limites des paroisses qui ont été retenues et non celles des mandements (seigneurie ou fief de l'ancien régime). Le procès verbal du 20 janvier 1790 indique que la commune de Saint-Christophe fait partie du district (arrondissement) du Puy et du canton de Solignac ce qui perdure depuis, enfin plus pour très longtemps puisqu'un projet de redécoupage des cantons est actuellement en cours.

Cette situation nous révèle que sous l'ancien régime, les mandements ou seigneuries, propriétés de nobles, de communautés ou encore de riches bourgeois, ne correspondaient pas et ne se superposaient pas aux territoires des paroisses. Dans les *Cahiers de la Haute-Loire* parus en 2000, un chapitre est consacré aux mandements, il nous apprend qu'il s'agit d'une singularité propre au Velay qui se distingue ainsi de la province de Languedoc dont il fait partie.

Pour l'auteur, Didier Catarina, les mandements du Velay sont probablement l'héritage des découpages féodaux. Les « vigueries » de l'époque carolingienne se décomposèrent au fil du temps en unités plus petites : les mandements. Ils devinrent au XIII^e siècle des unités autonomes où le seigneur rendait sa justice et percevait ses redevances. Contrairement au Languedoc, ce découpage s'est réalisé sans lien direct avec les structures paroissiales. Ces mandements peuvent être très étendus mais tout aussi bien se borner à un hameau voire une partie de hameau ou encore être d'un seul tenant ou émiettés.

Ainsi donc les villages de la commune, s'ils dépendaient de l'église de Saint-Christophe, n'étaient pas rattachés aux mêmes mandements, ce qui devait singulièrement compliquer les choses en termes de relations, de justice, d'imposition, etc.

Une carte des anciennes délimitations ayant pu être reconstituée, il suffit de lui appliquer le territoire actuel de la commune pour avoir une idée assez précise de la répartition des différents villages.

Il en résulte que :

Chamard, Eycenac, Espales, dépendaient de la Prévôté Notre-Dame du Puy (cathédrale).

Dolezon (15 feux et 75 habitants en 1734), St-Christophe (8 feux et 32 habitants), Tallode-Liac (14 feux et 56 habitants en 1734) constituaient chacun un mandement.

La Roche était rattachée à Ceyszac.

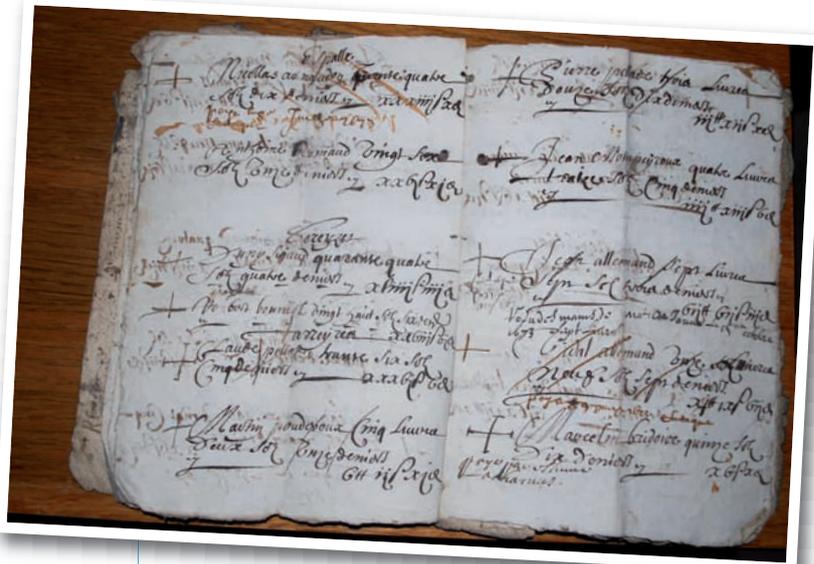
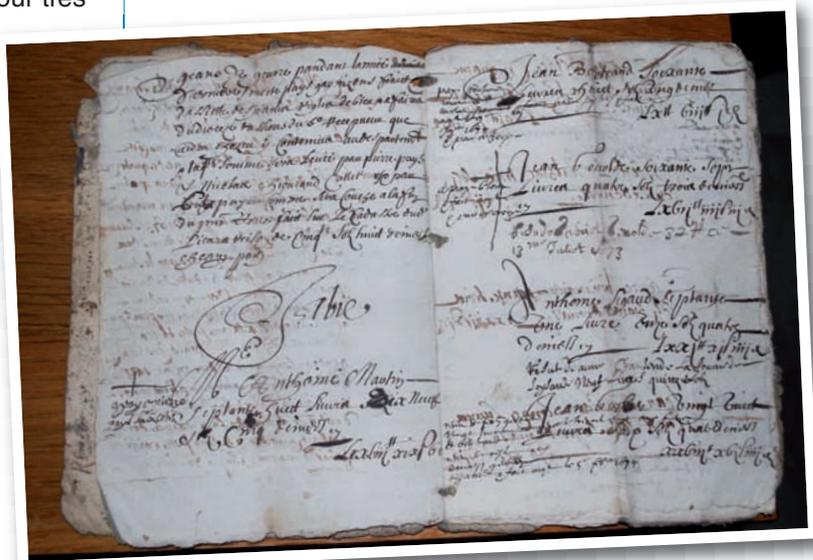
Lic était rattaché au château de Mirmande (commune de St-Jean-Lachalm).

Naves relevait de Mont-Bonnet.

Jabier, Tallobre, Freycenet, Cereyset relevaient de Solignac/Loire.

De cet aperçu de notre histoire locale nous pouvons tenter d'en déduire ou d'en imaginer l'évolution jusqu'à nos jours par le jeu des alliances, de la transmission des propriétés, des liens particuliers sinon de la distance entretenue avec les communes voisines.

Ci-dessous photos extraites du « Rolle » (*impositions*) de Jabier et Espale-Cereyset en 1673 (bon déchiffrement).



Aménagement foncier

Commencé en 2008, les études avancent. Un avant-projet est en train de voir le jour, celui-ci a été établi en fonction des diverses réunions et travaux des commissions et sous-commissions durant ces six années.

Une pré-enquête portant sur cet avant-projet aura lieu du 10 au 21 février 2014 en mairie. Tous les propriétaires seront avertis individuellement par courrier.

Des permanences en présence des techniciens du bureau d'étude, des représentants du Conseil général et



du président de la Commission d'aménagement foncier auront lieu :

- Lundi 10, mercredi 12, lundi 17 et vendredi 21 février de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
- Et samedi 15 de 9 h à 12 h.

Quelques chiffres clés de l'avant-projet :

Superficie de la zone à aménager (avec les chemins)	707 ha
Nombre de propriétaires concernés	409
Nombre de comptes propriétaires	270
Nombre de parcelles	1 632
Emprise de la route	37 ha 38 a 09

Pour rappel, la Commission d'aménagement foncier est composée de :

- 3 propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis ainsi que deux suppléants.
- 1 conseiller municipal plus deux suppléants.
- Le maire est nommé membre d'office.
- 3 exploitants propriétaires et deux suppléants désignés par la Chambre d'agriculture.
- 3 personnes qualifiées en matière de faune et flore désignées par le Conseil général.
- 2 fonctionnaires désignés par le Conseil général.
- 1 délégué du directeur des services fiscaux.
- 1 représentant du président du Conseil général.

Auberge du Grand Chemin
 Julie & Julien Bonfils
 Téléphone: 04 71 03 18 99
 43370 St Christophe / Dolaizon
 Ouvert le midi du Mardi au Dimanche et le soir
 vendredi et samedi
[Http://aubergedugrandchemin.com](http://aubergedugrandchemin.com)

SARL ALLIROL E.M.C.S
 ELECTRICITE - PLOMBERIE
 CHAUFFAGE TOUTES ENERGIES
 Jabier - 43370 ST-CHRISTOPHE-DOLAIZON
 Tél. 04 71 03 98 63



Horaires d'ouverture des déchetteries de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Quatre déchetteries sont à votre disposition :

- Le site du Puy-en-Velay - La Pépinière - Tél. : 04 71 09 54 23
- Le site de Polignac - ZA de Bleu - Tél. : 04 71 02 63 56
- Le site de Sanssac-l'Église - ZA du Fataïre - Tél. : 04 71 08 06.84.
- Le site de Saint-Germain-Laprade - Zone Industrielle - Tél. : 04 71 03 55 00.

Les horaires

Les déchetteries de Polignac, du Puy-en-Velay, de Sanssac-l'Église et de Saint-Germain-Laprade seront ouvertes du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le dimanche matin de 9 h à 12 h.





Une vogue réussie



Malgré le temps pluvieux du dimanche après-midi, la fête votive a connu le succès. Le samedi, le tournoi de foot avec 10 équipes s'est déroulé dans un bon esprit, nos anciens de l'ASSC atteignant la demi-finale. Bravo !

Le soir, le bal des jeunes a fait salle comble dans une bonne ambiance et surtout sans histoire.

Dimanche, l'APE a organisé à 15h un défilé costumé des enfants, très beau à voir avec toutes ses couleurs.



À 16h, le grand spectacle proposait cette année « Génération Goldman », Beaucoup de monde sous les chapiteaux. Beaucoup de courageux sont restés malgré la pluie pour le repas, 90 jambons braisés servis.



À 22h30, le magnifique feu d'artifice de la municipalité et pour clore la journée, le bal populaire toujours convivial.

Lundi, le traditionnel concours de pétanque avec 62 équipes. À noter, la bonne performance des locaux « Sirop » et Manon, sa fille, qui vont en quart de finale. Félicitations au club de foot et aux 7 classards 2015 qui n'ont pas ménagé leur peine pendant ces 3 jours.





Vie associative

Association des parents d'élèves

Pour l'année scolaire 2012/2013, 14 membres bénévoles se sont retrouvés au sein de l'association des parents d'élèves, afin d'organiser diverses manifestations et dynamiser la vie autour de l'école.

Rappelons que les bénéfices de chacune des manifestations permettent de financer les activités des enfants dans le cadre scolaire mais aussi de leur offrir des moments variés à vivre avec leurs enseignants, ou encore d'investir dans du nouveau matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'école, le tout en collaboration avec l'équipe pédagogique, soucieuse de nos actions.

L'an dernier, l'association des parents d'élèves s'est mobilisée autour de l'organisation d'un arbre de Noël, ouvert à tous, qui a réuni de nombreuses familles de l'école et permis le partage d'un bon moment de



convivialité.

La création de livres de recettes à l'effigie des élèves avec des recettes familiales ont aussi conquis les familles avant Noël.

Le grand loto familial fin janvier a fait salle comble, le séjour à Eurodisney ayant motivé les foules !



L'année scolaire s'est poursuivie autour de l'organisation d'un vide-grenier spécial enfant.

Puis la kermesse et un inoubliable lâcher de ballons ont permis aux enfants de se dire au revoir sur des notes colorées.



Il est à noter l'investissement l'an dernier dans des jeux pour la cour de récréation qui offrent désormais aux enfants de l'école la possibilité de « rouler », « pédaler », « jongler », « sauter » et bien s'amuser !



Parents, n'hésitez pas à nous rejoindre si vous le souhaitez. Pour toute information ou renseignement : Marjorie Boyer - Espale au 04 71 01 52 92 ou Sandrine Allègre - Tallode au 04 71 01 52 21 L'association remercie les personnes de la commune ainsi que les familles de l'école qui prennent et prendront part à leurs manifestations et présente à chacun d'entre vous ses vœux de santé et de bonheur pour 2014.

Association des donneurs de sang

Le samedi 19 janvier a eu lieu l'assemblée générale annuelle avec un repas à l'issue de la réunion.

Le dimanche 3 février une matinée tripe était organisée par l'amicale à la salle polyvalente.

Le dimanche 6 octobre 2013, notre commune accueillait le 43^e congrès de l'Union départementale des associations pour le don du sang bénévole. Celle-ci était organisée conjointement par les amicales de Cussac-sur-Loire, Solignac-sur-Loire et Saint-Christophe-sur-Dolaizon à la salle polyvalente de Saint-Christophe.



Dès 7 h30, les premiers congressistes arrivaient et étaient accueillis par les bénévoles à la salle polyvalente. Plus de 200 personnes ont participé à cette réunion, animée par Bruno Molinarolo, président de l'U.D. On notait la présence du professeur Olivier Garraud, directeur de l'E.F.S. (Établissement Français du Sang Auvergne-Loire), de nombreux élus, maires dont Alain Chaurand et Michel Décolin conseiller général du canton, des présidents des amicales : Jean-Louis Masclaux pour Cussac, Bernatte Boissy pour Solignac et Laurent Boit pour Saint Christophe. En fin de congrès, une médaille de reconnaissance a été remise aux maires des communes organisatrices : Jean-Pierre Brossier, Bernard Bonnal et Alain Chaurand, ainsi qu'aux 3 présidents des amicales concernées.



À 12h30, une gerbe était déposée au monument aux morts.

Ensuite les congressistes se retrouvaient autour d'un excellent repas à la salle de Malpas.

L'association remercie l'ensemble des bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Le jeudi 26 décembre 2013 a eu lieu une matinée don du sang.

En 2014 les collectes s'effectueront à :

- Bains

le 27 février de 16 h à 19 h

le 20 juin de 9 h à 12 h

- Saint-Privat-d'Allier

le 24 avril de 16 h à 19 h

Le 21 août de 9 h30 à 12 h

Le 17 octobre de 9 h30 à 12 h

- Saint-Christophe-sur-Dolaizon

le 22.décembre de 9 h à 12 h

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Laurent Boit au 04 71 03 14 04

Meilleurs vœux de bonne et heureuse année et à très bientôt pour notre matinée tripes le dimanche 2 février prochain.

Chez les Aînés ruraux

L'association des Douces berges du Dolaizon se réunit deux fois par mois, les deuxième et quatrième mardis de chaque mois de 14 h à 17 h 30 à la salle polyvalente. Jeux de cartes, loto, partie de boules sont au programme. Au cours de l'année qui se termine, nous avons organisé plusieurs rencontres avec les clubs du secteur (concours de boules, concours de belote, informations

sur la sécurité routière avec les représentants de la préfecture et de la gendarmerie).



Après

10 ans sans manifestation de ce genre, le 24 mars, nous avons organisé un concours de belote qui a connu un vif succès avec près de 200 joueurs.

Nous invitons les nouveaux habitants à nous rejoindre. Vous pouvez contacter Alain Haon nouveau président de l'association au 04 71 02 31 31, vous serez les bienvenus.

Marche de nuit au profit du Téléthon

C'est sous un temps hivernal, neige, froid puis vent et pluie que s'est déroulée cette 17^e marche de nuit au profit du Téléthon, le samedi 12 octobre 2013.

Tout au long de la journée, des bénévoles ont affronté les intempéries que ce soit au balisage, au montage du tunnel, à la mise en place des barrières et le soir au parking. Alors que ces conditions en auraient découragé plus d'un, tous ont répondu présents et c'est dans une grande convivialité que se sont déroulées les préparations. C'est pourquoi le Collectif communal tient à remercier l'ensemble de ses 150 bénévoles pour leur dévouement et leur solidarité. Cette générosité permet d'apporter une note positive à la manifestation, d'autant plus, qu'il faut le souligner, il y a de plus en plus de jeunes qui s'investissent.

Arrivé 20h, l'heure du départ, la déception se faisait ressentir dans la salle polyvalente, par l'ensemble des bénévoles. Pourtant, c'est avec courage et munis de parkas, bonnets, gants, parapluies que 95 marcheurs ont



affronté ces conditions climatiques désastreuses. Pour des raisons de sécurité et au vue du temps, les organisateurs avaient réduit le parcours des 15 km à 12 km, en supprimant le passage par les villages de Freycenet, Cereyset et Espale. Ainsi, après le ravitaillement à Jabier, les marcheurs rejoignaient directement la salle polyvalente pour retrouver un peu de chaleur.

La soirée se clôturait par un moment de réconfort autour de l'excellente et traditionnelle soupe aux choux, qui a réuni tout de même 259 personnes. Même si tous n'ont pas dégusté cette savoureuse soupe, nous avons eu la participation de 367 personnes dont 10 enfants.



Afin de valoriser les restes qu'il allait y avoir les membres du Collectif communal ont décidé de faire une vente improvisée des denrées périssables le lendemain matin. Ainsi, ventes de saucisses cuites, saucisses crues, lard, pain, fromage, barres de céréales, chocos, chocolat, oranges, pommes, coca... nous ont permis d'encaisser une somme supplémentaire non négligeable (727 €).

Malgré le temps défavorable, le Collectif communal a tout de même remis à l'AFM (Association Française contre la Myopathie), le vendredi 20 décembre 2013, un chèque de 3990.20 € plus les dons dans l'urne d'un



montant de 110 €, d'où un bénéfice total de la marche de 4 100,20 €.

Cette manifestation reste cependant une réussite, grâce aux sponsors bien sûr, mais aussi grâce à tous les bénévoles qui œuvrent toujours dans la bonne humeur et bien entendu, à la participation des marcheurs. Merci à tous pour votre soutien, de quelque manière qu'il soit. Rendez-vous l'année prochaine avec, il faut l'espérer, une météo plus clémente !

Contact :

Alain Chaurand (président), chaurand.alain@wanadoo.fr

Le Grand trail du Saint-Jacques

Tout le monde a vu les photos, lu les comptes-rendus, les classements... dans la presse locale de cet événement qui prend de l'ampleur même au niveau national. Saint-Christophe, faisant parti d'un de ces maillons de la chaîne qui relie Le Sauvage au Puy, y a collaboré en fournissant de nombreux bénévoles. La quasi-totalité des élus y ont participé et toutes les associations de la commune, sans exception étaient représentées. Bravo !

Les bénévoles étaient répartis ainsi :

- Coordinateur principal : Robert Daniel,
- Coordinateur ravitaillement : Chaurand Alain,
- 3 équipes de 7 en moyenne, ont assuré le ravitaillement de La Roche (l'équipe du matin a été renforcée pour le montage du chapiteau, l'éclairage, la mise en place des tables, etc.),
- 3 équipes de 2 par poste de signaleurs, au nombre de 4. Le premier se situant à Tallode, le second au croisement du Château, le troisième au pont de fer et le dernier dans Vals via les Chibottes,
- Une équipe de 2 gérât les barrières, panneaux...,
- Une équipe de démontage.

Au total, une cinquantaine de personnes. La date du prochain Grand trail du Saint-Jacques est fixée au 27 septembre 2014.



Le ravitaillement à La Roche



Anciens combattants

La section locale de l'Union fédérale des anciens combattants se compose actuellement de 20 adhérents, répartis de la façon suivante : A.F.N. : 15, Veuves : 4, Bienfaiteur : 1.

Le 13 février 2013 a eu lieu l'assemblée générale de notre association.

Le 17 février, nous nous sommes réunis au Café du Soleil au bourg, pour notre traditionnelle dégustation de tripes, rencontre conviviale et appréciée par tous.



Lors de nos différentes commémorations, la participation en délégation des sections d'Anciens combattants de Bains et Séneujols, avec leurs porte-drapeaux apporte toujours une présence plus représentative à ces cérémonies.

En 2013, les cérémonies commémoratives au monument aux morts ont eu lieu les 24 mars, 12 mai et 10 novembre.

Dans le cadre du comité de liaison des associations d'anciens combattants, ACPG-CATM et Union fédérale, le 16 juin 2013, nous avons participé au congrès départemental qui a eu lieu à Saint-Just-Malmont. Manifestation qui rassemble toujours un grand nombre d'anciens combattants.

Le 23 novembre dernier, pour la deuxième année consécutive, nous avons organisé un repas en commun au restaurant « Le mirage » à l'aérodrome de Loudes. Nous étions nombreux et avons passé une très agréable journée.

Un ancien combattant d'AFN a reçu une récompense.

Le 18 février 2013, par décision du président national de l'Union fédérale des anciens combattants et victimes de guerre à Paris, Jean Baptiste Roux époux Hilaire, ancien porte-drapeau de 1967 à 1989, a obtenu la médaille d'argent de l'Union fédérale..

Le président, Raymond Teyssier, 1, route de Tallobre, 43370 St-Christophe-sur-Dolaizon, tél. : 04 71 03 12 67.

Football club de Saint-Christophe

L'association sportive de St-Christophe a bien réussi son année 2013 sur le plan sportif.



L'équipe fanion du club a réalisé une très bonne saison 2012/2013 n'échouant qu'à un point de la montée en Promotion de district. À la mi-saison, l'équipe est deuxième de première division. L'effectif est dynamique grâce à un mélange de jeunes et d'anciens et à un staff plus que jamais motivé.



L'équipe seconde a manqué la montée en deuxième division au mois de juin. Elle est actuellement quatrième de troisième division. Toutefois, l'objectif principal reste atteint : le plaisir de se retrouver et de jouer ensemble le dimanche.

Au niveau des jeunes, l'ASSC est toujours en entente avec le CS Bains. L'entente présente des équipes dans toutes les catégories, ce qui est remarquable pour un groupement jeune qui ne se situe pas en ville. Le club peut pourtant regretter le manque de jeunes qui proviennent de la commune de St-Christophe, surtout chez les très jeunes (primaire et début du collège).



D'un côté associatif, l'ASSC a également passé une bonne année 2013. Les événements traditionnels se sont bien déroulés tout au long de l'année et les licenciés étaient présents (tripes, brocante, repas, barbecue...). Par ailleurs, la fête votive a aussi été très bien réussie alors que la météo menaçait le bon déroulement de la fête.

Au sujet de l'année à venir, il y a beaucoup d'enjeux sportifs pour l'association sportive de St-Christophe. Le plus important pour le club sera de bien figurer en première division, pour éventuellement vivre un printemps intéressant. L'équipe réserve aura également un challenge intéressant à relever afin d'essayer de remonter au classement de la troisième division. Il pourrait également y avoir certains changements sportifs à l'intersaison.

L'entente jeune va continuer à se structurer, afin de proposer le meilleur service possible. L'objectif est de faire progresser les jeunes sur le terrain afin que le foot retrouve la place qu'il mérite chez les jeunes. En parallèle,

de nombreux événements seront organisés comme un déplacement à St-Étienne, un repas de l'entente...

Il est à noter que l'ASSC devrait disposer dès la fin de l'hiver de crèneaux dans le gymnase de Bains, ce qui va permettre de révolutionner la pratique du foot l'hiver et de combler agréablement la trêve estivale.

L'année 2014 sera également marquée par de nombreux événements associatifs.

Les membres de l'ASSC vont se retrouver dès le 20 janvier pour les tripes annuelles. Le loto du club est d'ores et déjà prévu pour le 15 février à la salle polyvalente de St-Christophe. L'ASSC organisera un nouveau cabaret au cours de cette année 2014, afin de proposer à tous une soirée festive et spectaculaire. La brocante est également prévue au cours du mois de juin 2014.

Enfin, l'évènement majeur restera la fête foraine en plein cœur de l'été, que le foot organisera une nouvelle fois avec passion et bonne humeur.



Equipe Vétérans

Pétanque amicale

Effectif stable, les mêmes compétitions organisées : le concours officiel au mois de juin, 3 équipes engagées en coupe de la Haute-Loire, celle de Lulu Sénac est à l'honneur puisqu'elle a réussi à passer 3 tours, 1 équipe en championnat des clubs, 1 équipe en championnat féminin et 2 équipes en championnat vétérans, celle de J-P. Brun se classe en milieu de tableau pour leur première saison.

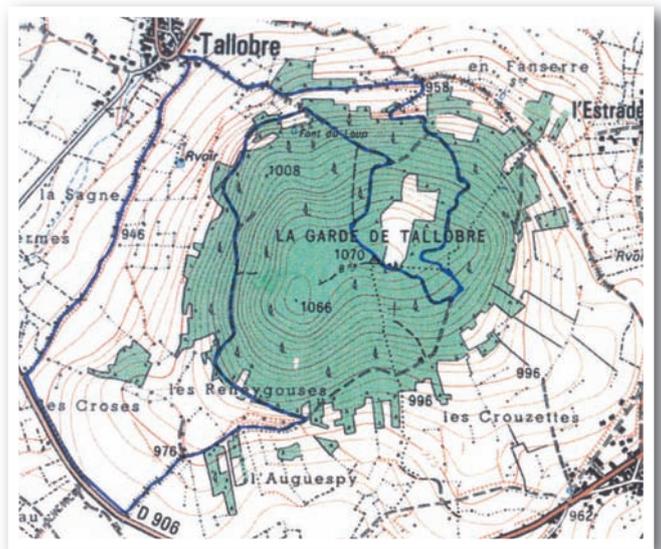
Cette année 2013 devait être une année de fête puisque c'était le 30^e anniversaire de la société. Malheureusement, même si la date a été maintenue, la fête n'a pas eu lieu puisque tous les esprits étaient tournés vers Marie-Jo qui venait de nous quitter.

En fin d'année, lors de l'AG, a été élu le nouveau bureau, constitué de :

- Président : Daniel Robert
- Vice-président : Gilles Parat
- Trésorier : Jean-Paul Rocher
- Trésorier adjoint : Jean-Paul Brun
- Secrétaire : Éliane Anglade
- Membres : Daniel Margerit et Nicolas Brunel.

Manifestation à venir : course VTT

Le Vélo club du Velay, par l'intermédiaire de Monsieur Marc Philippe, président, et Monsieur Jean-Louis Vidal, vice-président, a fait connaître son intention d'organiser le dimanche 27 juillet 2014, une course VTT, appelée à



servir de support à une manche de coupe d'Auvergne et à un challenge départemental.

Cette épreuve aura pour cadre la « garde » de Tallobre avec une boucle d'environ 6.8 km à parcourir à plusieurs reprises en fonction de la catégorie. Le tracé n'emprunte que des chemins existants dont certaines parties nécessiteront d'être débroussaillées, travaux dont se chargeront les organisateurs. Une manifestation sur laquelle la presse locale reviendra plus largement dans les mois à venir.

Association de la Garde Piavade

Chaque année, les habitants du village se retrouvent en février pour déguster les tripes et en juillet lors d'un repas convivial.

Avec cette bonne ambiance, les travaux commencés depuis des années continuent. Le jointement des murs extérieurs étant terminé un autre chantier conséquent est entamé. Il s'agit de la fontaine du village. En effet, en raison de la position basse des bacs, il y a un problème d'évacuation d'eau. L'objectif est de rehausser ce niveau. Pour cela, les bacs ont été déplacés. Un drainage et un terrassement seront réalisés de façon à éliminer cette zone marécageuse.





Aneto

Association Iris 43

Comme chacun a pu se rendre compte, l'année 2013 a été une année « pourrie », gelées tardives et beaucoup de pluie.

Il y a eu très peu d'iris qui ont fleuri car la plupart ont gelé. J'ai malgré tout pu faire quelques hybridations mais l'association Iris 43 n'a pas pu participer à la fête de Saint-Vidal début juin puisque les iris n'ont fleuri qu'en juillet. Quelques personnes sont quand même venues visiter le jardin et ont pu faire leur choix.

Les photos jointes sont les nouvelles obtentions qui ont fleuri pour la première fois.

Si vous aussi, vous voulez créer des iris ou commencer une petite collection, vous pouvez me contacter : M. Béranger Roland, Bellegarde, 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon, téléphone : 04 71 03 17 72.



Dalida



Gerbier



Louise



Vartan



Culture et loisirs

Pour cette année 2013, l'association Culture et loisirs a proposé les animations suivantes aux habitants de Saint-Christophe-sur-Dolaizon.

La troupe de théâtre de Saint-Christophe a joué deux comédies très appréciées du nombreux public, le vendredi 31 mai devant une salle comble et le 2 juin. Notons que cette troupe s'est également produite dans d'autres communes.

Le dimanche 15 septembre, avait lieu une bourse aux livres (achat et vente de livres d'occasion), avec la participation d'auteurs régionaux pour l'achat de livres neufs. Les deux troupes de théâtre de Saint-Germain-Laprade sont venues jouer à Saint-Christophe. La première troupe « Les tréaux de Peynastre » a joué le 12 avril une pièce s'intitulant *Un pyjama pour six*, tandis que la seconde « Les amis du patois vellave » a interprété le 10 novembre une excellente comédie en patois devant près 130 personnes.

Sans oublier le petit marché de Noël le dimanche 1^{er} décembre.

L'association tient à soutenir financièrement et par le bénévolat de ces membres, la marche de nuit en reversant ces bénéfices à l'AFM.

Nous tenons à remercier le Conseil municipal pour son soutien, ainsi que toutes les personnes avec qui nous avons partagé tous ces bons moments. Nous serions

très heureux d'accueillir de nouveaux membres et serons à l'écoute de toutes propositions d'animations pour l'année à venir.



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les membres du bureau parmi lesquels :

- Jérôme Avont
au 06 74 27 00 11
- Gérard Roche
au 06 17 67 62 64



